



REGLEMENT CANTINE



- >se mettre en rang par deux, aller et revenir de la cantine en marchant.
- >avoir une serviette de cantine (l'emmener le lundi, pour toute la semaine ; sauf pour la classe de Céline)
- >être poli (bonjour, s'il te plaît, merci, au revoir).
- >accrocher son vêtement au porte-manteau.
- >être assis correctement sur sa chaise.
- >lever la main pour demander quelque chose.
- >goûter à tous les plats.
- >ne pas jouer avec la nourriture, avec ses couverts, avec son verre...
- >parler calmement avec ses camarades de table.
- >écouter et respecter les consignes de l'adulte.

Pour les GS/CP/CE1 :

- >passer aux toilettes et se laver les mains.
- >se servir en quantité raisonnable.
- >partager avec les enfants de sa table.
- >plier sa serviette et garder la table « propre ».
- >débarrasser la table seulement quand tous les enfants de la table ont fini.

Remarque :

A partir de mars, les MS seront invités à se servir du couteau et à se servir seul ; les plats seront posés sur la table.

SANCTIONS

Les enfants, durant ce temps d'interclasse, sont sous la responsabilité des ASEM (Nathalie, Marlène et Claudie) ainsi que Marie-Jo Moreau (responsable cantine). Ce sont donc elles qui sanctionneront les enfants, si besoin, et elles en informeront l'équipe enseignante.

Les sanctions sont les suivantes :

-PS à GS : isolement à une table.

-CP : jusqu'à janvier, isolement à une table. A partir de janvier, ils copieront 5 fois la ligne du règlement non respectée. Les lignes seront à faire signer par les parents.

-Pour tout isolement de PS, de MS ou de GS, un mot sera inscrit dans le cahier vert de liaison pour informer la famille.

>Au bout de trois sanctions, le chef d'établissement, Laëtitia Da Costa en informera la famille. Si le comportement ne change pas, une rencontre pourra être organisée entre le chef d'établissement et les parents.

Signature de l'élève (à partir du CP) :

Signature des parents :